

Bernard DEGROOTE MONTEBERG RALLY



REGLEMENT PARTICULIER

WWW.CLUBSUPERSTAGE.COM/MONTEBERG-RALLY

**Bernard
DEGROOTE**
BETONWERKEN

PMO
VIPER CLOUD SOLUTIONS

GEODYNAMICS
INNOVATION ON THE MOVE

GTN
STAY CONNECTED

poperings
**hommel
bier**
Catering
VERKINDERE

**SPORT.
VLAANDEREN**

SCREENDEVINCK
BEKLANNINGEN

**STATION
LE SEAU**
Andy CARDINAELE

04 MAY 2025

INHOUDSOPGAVE

1.	INLEIDING.....	3
2.	ORGANISATIE	3
3.	PROGRAMMA	5
4.	INSCHRIJVINGEN	7
5.	STARTTOELATING, VERZEKERING	9
6.	PUBLICITEIT	9
7.	SERVICE PARK EN HERSTELLINGEN	9
8.	TANKEN EN PROCEDURES.....	10
9.	VERKENNINGEN	10
10.	ADMINISTRATIEVE CONTROLES.....	10
11.	TECHNISCHE CONTROLES	11
12.	BIJKOMENDE BEPALINGEN	Error! Bookmark not defined.
13.	UITSLAG, PRIJZEN EN BEKERS	13
14.	EINDCONTROLE.....	Error! Bookmark not defined.
	BIJLAGE 1 – TIMING	14
	BIJLAGE 2 – RELATIE DEELNEMERS.....	15

1. INTRODUCTION

Le Bernard Degroote Monteberg Rally sera organisé par Superstage vzw les 3 et 4 mai 2025 et se déroulera sur le territoire de Poperinge, Heuvelland, Messines et Ypres. Le rallye se déroulera sur trois épreuves spéciales - EC Busseboom (4x), EC Monteberg (4x) et EC Mesen-Wijtschate (3x).

Ce règlement particulier est basé sur le règlement sportif du rallye-rallye sprint. Pour le règlement sportif et technique complet du rallye, veuillez vous référer au règlement sportif VAS et aux Bulletins Officiels 2025. Tous les cas non prévus par le présent règlement sont prévus par le règlement VAS et le code sportif national du RACB.

Veuillez noter que ce document n'est qu'une traduction du règlement complémentaire néerlandais, qui sera la version finale en cas de litige concernant leur interprétation.

1.1 Surface

Toutes les épreuves spéciales se déroulent sur des routes goudronnées à 100 %.

1.2 Longueur des EC et du rallye

Longueur totale des épreuves spéciales	125,80 km
Longueur totale du rallye	311,58 km

2. ORGANISATION

Titres pour lesquels le rallye est éligible

Championnat Vlaams regionaal Rally (Championnat VAS)
Championnat VAS Historic Rally et Rallysprint
Championnat PAK Rally et Rallysprint
Championnat PAK Historic Rally

2.1 Validation VAS

VAS validation nr: B.W.2025.008.2502 Approuvé le: 25.02.2025

2.2 Nom et contact de l'Organisateur (Bureau permanent)

Organisateur: SuperStage vzw
Adresse: Korte Torhoutstraat 35, 8900 Ypres, Belgium
Telephone: +32 (0)57 44 63 57
E-mail: office@clubsuperstage.com
Site: www.clubsuperstage.com

Permanence pendant l'épreuve

Technische Dienst Poperinge
Adresse: Ouderdomseweg 9B, Poperinge
Tel: +32 (0)57 44 63 57

2.3 Organisation

Directoire de l'organisation: Mr Alain PENASSE
Dr Tom DECLERCQ

Ms Emilia ABEL

2.4 College des commissaires VAS

Titel	Naam	Licentie
Président du collège	DEWULF Filip	139
Collège	HINDRYCKX Freddy	113
	ANNEMANS Yvo	101

2.5 Délégués VAS

Titel	Naam	Licentie
Commission de sécurité VAS		
Préapprobation	Marnik MALENGIER	127
Pendant l'épreuve	ANNEMANS Yvo	101

Commissaires techniques VAS

Titel	Naam	Licentie
Responsable	Wim BAELE	240
Membres	Bart SAGAERT	267
	Danny DEBRUYNE	204
	Sarah LAMMENS	111
	Bjorn DEBRUYNE	507
Retour des livrets jaunes	Danny DEBRUYNE	204
T.K.	Jean PREDA	264
T.K.	Geert OPSOMER	212

2.6 Dierectie de course

Titel	Naam	Licentie
Directeur de Course	Alain PENASSE	501
Adjoint Directeur de Course & Rally Manager	Vanessa VAN LIERDE	TBC
Route Manager	Frederik SOHIER	517
Chef sécurité	Peter DECKMYN	463
Adj. Sécurité	Gunter ARCHIE	516
Sécretaire de l'épreuve	Annick COOPMAN	088
Médecin-chef	Dr Tom DECLERCQ	
Relation concurrents	Boudewijn BAERTSOEN	075
Responsable Bureau de calcul	Chris DESCHILDRE	2669

2.7 Officiels de l'épreuve

Titel	Naam	Licentie
Responsable Parc d'assistance	Fabienne HUYSENTRUYT	-
Responsable Presse	Hugo VAN OPSTAL	-

Responsable Operations	Norbert DUMOULIN	-
Responsable Contrôle Techniques & Zone de ravitaillement	Ronny HOSTEN	-
Responsable Zones de spectateurs	Lode VERDRU Ivan VERMEULEN	-
Responsable Postes d'Entrée	Jens ALLERWEIRELDT	-
Responsable Parc Fermé	Dominique MATTON	-
Responsable Marketing	Vanessa VAN LIERDE	-
Responsable QG	Glenn MARIEN	-
Restart Officer	Yves QVICK	370
Responsable de l'environnement	Tom ESPEEL	-
EC Mesen-Wijtschate Responsable	Steve CARREIN	1375
EC Mesen-Wijtschate Chef de Sécurité	Francis Soete	TBC
EC Monteberg Responsable	Kathy DEKNOCK	1580
EC Monteberg Chef de Sécurité	Dorine BOUTEN	1030
EC Busseboom Responsable	Jean-Pierre DE LEERSNIJDER	1083
EC Busseboom Chef de Sécurité	Frederik FIERENS	1779
Juge de faits	Carine VANHOUCKE	2025/259

Avec la collaboration des membres Superstage vzw

2.8 Tableau d'affichage officiel

Virtueel Notice Board: www.clubsuperstage.com/monteberg-rally

Sportity application:

Paswoord: **MBR25**

Download Apple: <https://apps.apple.com/ee/app/sportity/id1344934434>

Download Android: <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.sportity.app>

3. PROGRAMME

Lundi 3 Mars		
	Publication reglement particulier	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally ; Sportity
	Date d'ouverture des engagements (les inscriptions seront closes lorsque le nombre maximum de voitures autorisées aura été atteint (voir art. 4))	https://autorally.lv/belgium/iframeBelgium.php?m=9&l=3
Vrijdag 4 april		

	Ouverture accréditations Media	media@clubsuperstage.com
Dimanche 27 Avril		
23.59	Date de clôture des inscriptions (si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint)	https://autorally.lv/belgium/iframeBelgium.php?m=9&l=3
Woensdag 30 april		
	Publication de la liste d'inscription avec les numéros de concours attribués	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally ; Sportity
12.00	Date limite pour les demandes de zones de service	servicepark.mbr@clubsuperstage.com
Samedi 3 Mai		
09.00 – 14.00	Collecte du roadbook Contrôles administratifs, collecte de documents et de matériel *	Schuttersclub Eedelen Ridder Sint Joris (Ouderdomseweg 9A, Poperinge)
10.00 – 19.00	Reconnaissances	Epreuves chronomètres
10.30 – 19.00	Contrôle technique *	Bouwwerken Christophe Samyn, Frankrijklaan 18, 8970 Poperinge
14:00	Ouverture Servicepark	Industriezone Sappenleen, 8970 Poperinge
19.15	Réunion Commissaires sportifs	Rally QG
20.15	Publication « Participants admis au départ »	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally ; Sportity
20.15	Publication "Liste de départ"	www.clubsuperstage.com/monteberg-rally ; Sportity
Dimanche 4 Mai		
5min avant le temps individuel SERVICE OUT	Installation des traqueurs de sécurité	Service OUT
07.55	Départ du rally	Service OUT
18.35	Podium d'arrivée et remise des prix top 3	Grote Markt, Poperinge
19.00	Contrôle technique final	J&O Motors (Groot-Brittanielaan 6, Poperinge)
19.30	Réunion Commissaires	Rally QG

30 min après arrivée de la dernière voiture au parc fermé	Publication Classement provisoire	www.clubsuperstage.com/monteborg-rally ; Sportity
21.00	Toutes les voitures doivent appartenir à la dernière flotte fermée (à condition que les commissaires aient communiqué l'ouverture).	Grote Markt, Poperinge

- Les horaires individuels des contrôles administratifs et techniques seront confirmés dans un bulletin.

Le non-respect du timing prédéterminé sera sanctionné par une amende (15 €/15 min). Le départ sera refusé à toute équipe se présentant aux feux arrière après 19h00, sauf cas de force majeure, accepté par le Collège des Commissaires Sportifs..

4. INSCRIPTIONS

4.1 Date de fermeture des inscriptions

La date de clôture des inscriptions est le **27 Avril 2025 om 23:59 (CET)**.

4.2 Procédure des inscriptions

Les personnes souhaitant participer au Rallye Monteberg Bernard Degroote 2025 doivent s'inscrire et remplir dûment le formulaire d'inscription électronique publié sur <https://autorally.lv/belgium/iframeBelgium.php?m=9&l=3> et ce avant la date de clôture des candidatures.

4.3 Nombre de participants acceptés et de voitures admises

4.3.1 Un maximum de 130 participants sera admis au départ compte tenu du nombre d'inscriptions.

L'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre d'inscriptions en fonction du nombre d'inscriptions. La priorité sera donnée aux participants préinscrits et ayant payé. Dès que le nombre maximum de participants à la préinscription sera atteint, une liste de réserve sera établie et la liste complète des préinscriptions sera envoyée au secrétariat de VAS pour confirmation.

Si le nombre maximum de participants n'est pas atteint, l'inscription le jour de la compétition est encore possible moyennant le paiement d'un supplément de 20% au droit d'inscription.

L'organisateur a le droit de refuser l'inscription d'un participant après avoir soumis par écrit la raison motivée au Collège des Commissaires aux Sports.

4.3.2 Voitures admises

Toutes les voitures participantes doivent satisfaire aux exigences techniques et de sécurité du règlement VAS. Les voitures participantes doivent être en règle avec le code de la route et donc avoir un certificat d'immatriculation valide, un certificat d'assurance valide, une carte d'inspection valide et un certificat de pré-inspection VAS valide.

Classification par classe

Division	Classe	
Divisie 1	Classe A	jusqu'à 1700 cc
	Classe B	de 1701 cc jusqu'à 2300 cc
Divisie 2	Classe C	jusqu'à 1700 cc
	Classe D	de 1701 cc jusqu'à 2300 cc
	Classe E	de 2301 cc jusqu'à 3800 cc
Divisie 3	Classe F	jusqu'à 1700 cc
	Classe G	de 1701 cc jusqu'à 2300 cc
	Classe H	de 2301 cc jusqu'à 2800 cc
	Classe I	de 2801 cc jusqu'à 3800 cc
Divisie 4	Classe H1	jusqu'à 1300 cc
	Classe H2	de 1301cc jusqu'à 1600cc
	Classe H3	de 1601cc jusqu'à 2000cc
	Classe H4	Plus que 2000cc
	Classe H5	Toutes les voitures 4x4 et/ou suralimentées équipées d'un passeport technique régional, une fois homologuées dans les groupes 1 à 4
Divisie 5	Classe H6	jusqu'à 1600 cc
	Classe H7	de 1601 cc jusqu'à 2000 cc
	Classe H8	Plus que 2000 cc

4.4 Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 313,00 € et sont payables à l'organisateur.
Ce droit comprend tous les documents et le matériel tels que le roadbook, les numéros de départ, etc.

4.5 Paiement

Les droits d'inscription payables en euros (€) doivent être versés par virement bancaire sur le compte suivant:

Titulaire de compte: Superstage vzw
IBAN numéro: BE77 3200 0624 4042
Nom banque: ING België
Bank adres: Avenue Marnix 24, 1000 Brussels
BIC code: BBRUBEBB

Veuillez vous assurer que le « nom du pilote/copilote MBR 2025 » est la référence sur le formulaire de virement bancaire au plus tard le 27 avril 2025.

Le formulaire en ligne dûment complété doit être signé, entièrement et correctement rempli et envoyé par la poste à l'adresse suivante au plus tard le 27 avril 2025 à 23h59:

SuperStage vzw
Korte Torhoutstraat 35
B-8900 Ypres

5. ADMISSION AU DÉPART et ASSURANCE

5.1 Admlssion au départ

Le directeur de service remettra le permis de départ à chaque équipe après le règlement de la prime d'assurance et de la contribution aux frais de fonctionnement de la fédération (asbl VAS).

Le montant total du droit de départ s'élève à 275,00 €. Cette somme est payable en espèces et en fonds compensés au contrôle administratif au gestionnaire désigné.

Les participants titulaires d'une licence RACB doivent payer des frais administratifs VAS de 65,00 € au gestionnaire désigné.

Une redevance de 10,00 € par équipe sera demandée au contrôle administratif. Ce montant est intégralement reversé aux postes de sécurité.

Il est également possible de payer par carte bancaire via un terminal mis à disposition par le VAS. Ceci uniquement pour l'admission au départ et non pour le droit d'inscription à l'organisation.r.

5.2 Assurance

AXA Insurance, numéro de police 700.558.685

6. PUBLICITE

Les participants sont tenus d'apposer toute la publicité imposée par l'organisateur sous peine de doublement des droits d'inscription. La publicité obligatoire doit être apposée aux endroits désignés par l'organisateur depuis le contrôle technique jusqu'à la fin de la compétition.

Les concurrents doivent apposer un autocollant « Géodynamique » (taille 30x10cm) sur la face inférieure de la lunette arrière.

7. SERVICE PARK ET REPARATIONS

- Le parc d'assistance sera accessible à partir de 14 heures au plus tôt le samedi 3 mai 2025.
- L'accès au parc d'assistance est obligatoire au Vlaanderenlaan, Poperinge (voir plan sur le site web/Sportity). L'organisation attribuera ensuite une place au participant selon le plan établi.
- Les équipes avec plusieurs voitures participantes qui souhaitent se mettre ensemble pour le service doivent contacter l'organisation à l'avance via l'adresse e-mail servicepark.mbr@clubsuperstage.com, et ce avant le 30 avril 2025.
- Aucune remorque ne sera autorisée dans le parc d'assistance. Les remorques doivent être placées sur la voie de stationnement du périphérique de Poperinge (Noordlaan, Oostlaan, Zuidlaan, Westlaan). Les participants stationnant des remorques dans le parc d'assistance se verront infliger une amende de 25 euros. Voir le plan sur le site.
- Pour chaque voiture participante, il y aura de la place pour la voiture de rallye et une voiture de service, qui devra toujours avoir le laissez-passer « service » collé de manière visible sur le pare-brise.
- Seules les voitures munies du laissez-passer SERVICE seront admises dans le parc d'assistance.

- Un autocollant supplémentaire « service » est disponible au prix de 50 €/pièce. Si une voiture se trouve dans la zone de service sans le titre de transport susmentionné, une amende de 125 euros sera infligée (VAS, chapitre 6, article 22).
- Respectez les résidents. Ils doivent toujours pouvoir entrer dans leur propriété.
- La vitesse est limitée à 30 km/h dans la zone de service.
- La chaussée de la zone de service doit rester dégagée en permanence.
- L'utilisation d'un tapis de sol est obligatoire. Réglementation VAS (VAS Chapitre 6 Art 22).
- -n cas d'infraction aux directives ci-dessus, le pilote de l'équipe fautive peut être mis hors compétition.

Déchets et propreté

Vous disposerez d'une aire de service soignée, de poubelles et de toilettes sur l'aire de service. Prévoyez des poubelles dans votre zone pour les déchets. Après la compétition, videz-les dans les conteneurs prévus à cet effet afin que la zone soit propre lorsque vous la quittez. Des contrôles seront effectués après la compétition et des frais seront facturés pour les zones qui n'auront pas été nettoyées.

8. RAVITTALEMENT ET PROCEDURES

Il est interdit à tout moment de faire le plein dans le parc d'assistance ou à un endroit non prévu à cet effet.

Pour des raisons environnementales et de sécurité, il est interdit de faire le plein dans le parc d'assistance (pas de carburant provenant de jerrycans, de bidons ou autres). Le ravitaillement en carburant ne peut se faire qu'aux endroits indiqués dans le road book.

Il est recommandé aux mécaniciens de porter des vêtements ignifugés pendant le ravitaillement. Si ce n'est pas le cas, ils doivent porter des vêtements offrant une protection adéquate contre les flammes, avec au moins des pantalons longs, des hauts à manches longues et des chaussures fermées.

Il est recommandé que l'équipage débarque pendant le ravitaillement en carburant.

Le ravitaillement en carburant se fera à tout moment dans la zone de ravitaillement prévue sur la route de liaison:

- Au carrefour du N308 Poperingsweg et N38 Noorderring
GPS coordinates N 50°51.095' E 2°50.700'

Indiqué dans le Roadbook à 6,89 KM après TC Service OUT. Les équipes qui ne respectent pas strictement cette règle seront retirées de la course.

9. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne sont autorisées que le samedi 3 mai 2025 de 10h à 19h avec une voiture standard, sans arceau de sécurité. Maximum 2 passages par participant, contrôlés par l'organisateur. L'organisateur rappellera aux participants que le code de la route est d'application pendant toute la durée des reconnaissances. Voir également les sanctions relatives aux reconnaissances dans le règlement sportif VAS. Aucune raison ne sera acceptée en cas d'infraction.

10. CONTRÔLE ADMINISTRATIVE

Date: Samedi 3 Mai

Horaire 09.00 – 14.00
Location: Schuttersclub Eedelen Ridder Sint Joris
Adresse: Ouderdomseweg 9A, Poperinge

Documents à présenter:

- Permis de conduire et licence de compétition en cours de validité pour le conducteur et le copilote (les pilotes et copilotes résidant en dehors de l'UE doivent présenter un permis de conduire valable dans l'UE).
- - Carte d'identité/passeport du pilote et du copilote
- - Les papiers d'immatriculation de la voiture de rallye
- - Assurance de la voiture de rallye à l'égard des tiers (« carte verte »)
- - Compléter toutes les informations du formulaire d'inscription, y compris les signatures de toutes les parties.

11. CONTROLE TECHNIQUE

Date: Samedi 3 Mai
Horaire: 10.30 – 19.00
Location: Bouwwerken Christophe Samyn
Adresse: Frankrijklaan 18, 8970 Poperinge

Extincteurs

Il doit y avoir un extincteur approuvé (poudre type ABC norme EN-37) d'au moins 6 kilogrammes à proximité immédiate de chaque voiture de compétition. L'emplacement de l'extincteur doit être indiqué par un pictogramme correspondant d'au moins 20x20 cm à une hauteur de 2 mètres. En l'absence de cet extincteur/pictogramme, une mise hors course sera mise en place. Les extincteurs du parc d'assistance doivent également être présentés à l'inspection technique pour être contrôlés et munis d'un autocollant avec le numéro de la compétition (fourni par le responsable de l'inspection technique).

Les participants peuvent également emprunter un extincteur auprès de l'organisateur contre une caution de 100 EUR (cent euros). La caution sera remboursée après la course sur présentation de l'extincteur emprunté. Ces extincteurs peuvent être obtenus auprès de TC Service IN.

12. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**12.1 Shakedown**

Aucun Shakedown ne sera organisé.

12.2 Livret de contrôle

A transmettre aux contrôles administratifs.

Le carnet de bord de la dernière section doit être remis au CT 11A « Parc Fermé IN ».

12.3 Pointage précoce

Exceptionnellement, les participants seront autorisés à pointer plus tôt aux cours TC2A, TC5A, TC8A et TC11A.

12.4 Système de localisation par GPS

Les systèmes de repérage seront installés dans les voitures le dimanche 4 mai 2025, juste avant le passage au SERVICE OUT. Pour cela, nous vous demandons d'être présents cinq minutes avant votre heure idéale de TC afin que l'installation puisse se faire en calme.

12.5 Restart après abandon – VAS reglement Chapitre 6 (Rally/RS) art 23 point 20

Un concurrent qui n'a pas terminé une section (partie du rallye séparée par un regroupement) peut être autorisé à prendre le départ d'un TC Service OUT ultérieur.

Tout concurrent souhaitant repartir doit confirmer son intention au directeur de course.

Tout concurrent abandonnant au cours de la dernière section du rallye ne sera pas inclus dans le classement final.

Toute voiture incapable de terminer une section selon les règles en vigueur peut être réparée à la discrétion du concurrent. La voiture doit être présentée au TC Service OUT après réparation.

La voiture doit avoir le même châssis et le même bloc moteur que ceux présentés à l'inspection technique avant le départ, ainsi que toutes les pièces scellées. Le concurrent doit être représenté lors de ce nouveau contrôle technique.

Tout concurrent qui abandonne volontairement avec l'intention apparente d'obtenir un avantage sera condamné par les Commissaires Sportifs qui ne le laisseront pas repartir. Les commissaires sportifs peuvent en outre infliger une pénalité au concurrent et/ou à l'équipage concerné.

Un nouveau départ peut être demandé au maximum trois fois.

Penalisations

Pour toutes les équipes qui redémarrent, une pénalité en temps de 10 minutes sera imposée pour chaque épreuve chronométré manqué.

Ce temps de pénalité sera ajouté au temps le plus rapide réalisé dans la classe du pilote pour chaque étape de classe manquée, y compris l'étape de classe au cours de laquelle l'équipage a abandonné.

12.6 Dégâts

Tout dommage causé par le concurrent avant, pendant ou après la course à des tiers ou à d'autres concurrents doit être signalé par écrit au comité de course dans les plus brefs délais.

Après un abandon sur route avec dommages, le concurrent est tenu de contacter la commission technique pour faire inspecter sa voiture en vue d'un nouveau départ. Cette inspection sera effectuée au TC Service OUT.

12.7 Contrôle d'Alcoolémie

Toute personne (pilote et/ou copilote) participant à une compétition organisée sous la responsabilité de la Vlaamse Autosportfederatie peut être soumise à des contrôles d'alcoolémie avant et/ou pendant la compétition. Ces contrôles sont effectués par un enquêteur mandaté par la VAS à cet effet. La fédération sportive applique une tolérance zéro (0,00 règlement sportif Chapitre 4 Règlement général Article 2 point 6). Cela signifie que le taux d'alcool doit être de 0,00 promille. Si le premier test est positif, un deuxième test est effectué avec le « tuyau » afin de connaître la quantité correcte. En cas de résultat positif (pilote et/ou copilote), l'équipe est immédiatement suspendue hors compétition. Ethylomètre utilisé : Alco-sensor-FST numéros de série : 071333 et 071328, avec certificat d'étalonnage valide délivré par le Belgian Measuring Institute.

13. RESULTATS, PRIX ET COUPES

La cérémonie de remise des prix aura lieu sur le podium pour les 3 premiers à 18h30.

La cérémonie de remise des prix pour les autres concurrents aura lieu à 19h15 au QG, Ouderdomseweg 9A, 8970 Poperinge. Des coupes sont prévues pour les trois premiers de chaque division (1-2/3,4 et 5) et les vainqueurs de chaque classe et première dame.

Les coupes non retirées le 4 mai peuvent être retirées à partir du mardi 6 mai au bureau de l'organisateur - Korte Torhoutstraat 35, Ypres, sur rendez-vous (office@clubsuperstage.com)

14. CONTROLE TECHNIQUE FINAL

L'inspection finale se poursuit au:

J&O Motors

Adresse: Groot-Brittanielaan 6, 8970 Poperinge

APPENDIX 1 – ITINERAIRE

Bernard Degroote Rally Monteberg 2025					
Sunday, 4 May 2025					
Start (Sections 1, 2, 3, 4)					
v.1.2 25.02.2025		Sunrise 06:17		Sunset 21:16	
LOCATION	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car due
0 Service OUT Sappenleen					07:55
RZ Refuel		6,89	6,89		
1 Distance to next refuel	(35,08)	(48,14)	(83,22)		
1 Busseboom		16,01	16,01	00:30	08:25
SS1 Busseboom 1	7,69				08:28
2 Zavelaar		7,92	15,61	00:20	08:48
SS2 Monteberg 1	12,27				08:51
2A Regroup IN, Nieuwkerke *		1,40	13,67	00:14	09:05
2B Regroup OUT, Nieuwkerke		0,06	0,06	00:25	09:30
3 Mesen Cathedrale		6,74	6,74	00:11	09:41
SS3 Mesen-Wijtschate 1	15,12			-	09:44
3A Service IN Sappenleen		16,01	31,13	00:33	10:17
Service A (Sappenleen Industrie)	35,08	48,14	83,22	00:40	
3B Service OUT Sappenleen					10:57
RZ Refuel		6,89	6,89		
2 Distance to next refuel	(35,08)	(48,14)	(83,22)		
4 Busseboom	-	16,01	16,01	00:30	11:27
SS4 Busseboom 2	7,69	-	-	-	11:30
5 Zavelaar		7,92	15,61	00:20	11:50
SS5 Monteberg 2	12,27				11:53
5A Regroup IN, Nieuwkerke *		1,40	13,67	00:14	12:07
5B Regroup OUT, Nieuwkerke		0,06	0,06	00:25	12:32
6 Mesen Cathedrale	-	6,74	6,74	00:11	12:43
SS6 Mesen-Wijtschate 2	15,12	-	-	-	12:46
6A Service IN Sappenleen		16,01	31,13	00:33	13:19
Service B (Sappenleen Industrie)	35,08	48,14	83,22	00:40	
6B Service OUT Sappenleen					13:59
RZ Refuel		6,89	6,89		
3 Distance to next refuel	(35,08)	(48,14)	(83,22)		
7 Busseboom	-	16,01	16,01	00:30	14:29
SS7 Busseboom 3	7,69	-	-	-	14:32
8 Zavelaar		7,92	15,61	00:20	14:52
SS8 Monteberg 3	12,27				14:55
8A Regroup IN, Nieuwkerke *		1,40	13,67	00:14	15:09
8B Regroup OUT, Nieuwkerke		0,06	0,06	00:25	15:34
9 Mesen Cathedrale	-	6,74	6,74	00:11	15:45
SS9 Mesen/Wijtschate 3	15,12	-	-	-	15:48
9A Service IN Sappenleen		16,01	31,13	00:33	16:21
Service C (Sappenleen Industrie)	35,08	48,14	83,22	00:40	
9B Service OUT Sappenleen					17:01
RZ Refuel		6,89	6,89		
4 Distance to next refuel	(19,96)	(41,96)	(61,92)		
10 Busseboom	-	16,01	16,01	00:30	17:31
SS10 Busseboom 4	7,69	-	-	-	17:34
11 Zavelaar	-	7,92	15,61	00:20	17:54
SS11 Monteberg 4	12,27	-	-	-	17:57
11A Podium, Poperinge Grote Markt *		18,03	30,30	00:37	18:34
	19,96	41,96	61,92		
* Early check in allowed					
TOTALS	125,20	186,38	311,58		

Itinerary_RMB2025_v1.2.xlsx

BIJLAGE 2 – RELATION CONCURRENTS



Boudewijn BAERTSOEN

Licence VAS: 2025/075

Tel: +32(0)498.868.906

Règlement particulier approuvé le 25.02.2025 sous le numéro B.W.2025.008.2502 par Jos Goessens pour la Commission sportive de VAS.
Nombre de pages : 14